

Des fraudeurs auraient réussi à déjouer le système informatique des ordinateurs

## Desjardins se fait voler des centaines de milliers de dollars dans trois guichets

■ Des employés et des agents de sécurité de Secur font partie des suspects



Photo Jacques Grenier  
Les délits auraient tous été commis à l'intérieur même des établissements, au moment où s'effectuait l'approvisionnement des guichets automatiques.

**SYLVAIN BLANCHARD**

Le Mouvement Desjardins s'est fait voler des centaines de milliers de dollars depuis le début de l'année lors de l'approvisionnement de certains de ses guichets automatiques. Ces crimes auraient été commis grâce à un subterfuge extrêmement sophistiqué. Selon l'hypothèse la plus

Officiellement, Desjardins soutient que seulement trois de ses caisses ont été frappées et que le montant des pertes se situe aux environs de \$ 300 000. L'institution refuse de l'identifier, se bornant à dire qu'elles sont localisées dans la région de Montréal.

À la Sûreté du Québec, par contre, M. Denis Haché, porte-parole des relations publiques, ne parle pas de trois caisses, mais bien d'une seule, située à Longueuil, et qui se serait fait voler six fois depuis le début de l'année. Rejoint au téléphone, le directeur de la succursale concernée a indiqué qu'il n'était pas au courant de cette affaire. La police de Longueuil a cependant reçu une demande d'enquête à ce sujet et, selon le sergent Jacques Bédard, « ce n'est pas la première fois qu'une requête semblable nous est adressée depuis les douze derniers mois ».

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine : tant chez Desjardins qu'à la Sûreté du Québec on affirme que toutes les infractions se sont produites dans des circonstances similaires, c'est-à-dire lors de l'approvisionnement interne des guichets automatiques.

Chez Desjardins, l'approvisionnement des guichets automatiques s'effectue en deux étapes.

D'abord, le préposé qui a la responsabilité d'effectuer cette tâche déverse l'argent liquide dans deux « cassettes » (une pour les billets de \$ 10, l'autre pour les \$ 20) qui, au total, peuvent contenir plusieurs dizaines de milliers de dollars.

Une fois cela fait, les deux cassettes

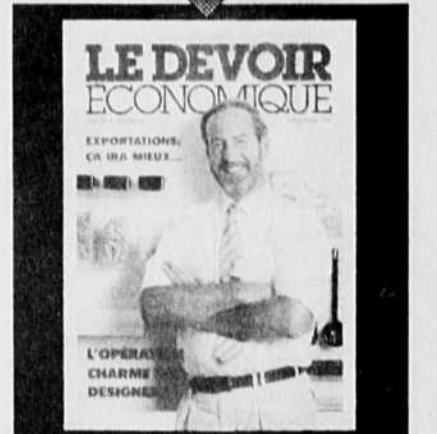
Voir page 8 : Desjardins

### EXCLUSIF

vraisemblable, les auteurs de ces délits pourraient bien être des employés qui ont la responsabilité d'approvisionner ces guichets ou encore des agents de sécurité de la firme Secur, filiale de Desjardins, qui effectuent ce type de travail après les heures d'affaires des succursales.

La nouvelle a été confirmée par le vice-président affaires publiques de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec, M. François Aubin, neuf jours après que le DEVOIR eut demandé aux dirigeants de l'institution de commenter l'information.

**AUJOURD'HUI**  
gratuit à l'intérieur



LE QUÉBEC EXPORTATEUR  
LE DESIGN INDUSTRIEL

Les normes dépassées de 6 à 22 fois ; l'évacuation prolongée de trois jours

## Alerte jaune aux dioxines à Sainte-Julie

■ Les enquêteurs ont rejoint Marc Levy, propriétaire de Toxitec, en Floride

**LOUIS-GILLES FRANCOEUR**

Québec a déclenché hier l'alerte jaune aux dioxines et aux furanes dans les secteurs du Domaine des Hauts-Bois de Sainte-Julie ainsi que dans une partie de Saint-Bruno, au pied de la montagne qui abrite le lac Seigneurial, où les tests de BPC indiquent que l'essentiel des fumées toxiques se sont concentrées après l'incendie de l'entrepôt de Saint-Basile-Grand.

C'est ce qu'a révélé hier soir le ministre québécois de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, à Saint-Basile lors d'une conférence de presse au cours de laquelle il a rendu publics les résultats des tests effectués par Eco-recherche. Ces tests indiquent des dépassements de 6 à 22 fois des normes américaines à Sainte-Julie. Et de deux ou trois fois aux alentours de Saint-Bruno, ont indiqué d'autres sources au DEVOIR.

Saint-Basile a pour sa part été littéralement épargné, les fumées sous la poussée de la forte chaleur, ayant littéralement enjambé le quartier actuellement évacué.



Marc Levy, propriétaire de Toxitec : sommé de revenir au Québec.

Québec ne laissera toutefois personne réintégrer sa maison même à Saint-Basile. Il attendra d'avoir en mains, dimanche, les tests sur les concentrations de dioxines et de furanes. Ces tests, beaucoup plus longs à réaliser, vont confirmer ou in-

firmier les indications sur l'épicentre de la contamination, données par les tests de BPC divulgués hier soir.

En somme, c'est actuellement l'alerte jaune et on saura lundi si elle se transformera en alerte rouge, ajoutant les noms de Sainte-Julie et Saint-Bruno à la liste des Seveso, Times Beach et Binghampton, les

grandes victimes de la dioxine.

M. Lincoln a laissé entendre clairement qu'on n'en était pas là pour l'instant mais que le gouvernement fera tout pour décontaminer les dioxines et furanes, s'il y a lieu.

Il a aussi promis d'enlever les quelque 10 000 gallons de BPC épargnés par l'incendie de lundi soir et

qu'il était en discussion pour l'instant avec différentes firmes qu'il n'a pas nommées.

Voir page 8 : Alerte

Voir autres informations

Page 3

## La peur de l'inflation fait bondir les taux d'intérêt

**JEAN-PIERRE LEGAULT**

Le taux d'escompte de la Banque du Canada a fait un bond spectaculaire, hier, passant de 9,8 % à 10,03 %. Les banques canadiennes ont pour leur part annoncé une augmentation d'un demi-point de leur taux privilégié qui passe à 11,25 %, son niveau

le plus élevé depuis plus de deux ans.

Ce mouvement à la hausse est généralisé dans tous les pays industrialisés. Hier, alors que le rendement des bons du Trésor américains poursuivait leur ascension, plusieurs pays européens ont annoncé un renchérissement du loyer de l'argent.

Le risque inflationniste et la faiblesse récente de la devise cana-

diennne motivent la forte hausse du taux d'escompte. Le dollar canadien ne cesse de se déprécier depuis quelque temps. En conséquence, le prix des importations augmente, contribuant aux pressions inflationnistes. Encore hier, le dollar a perdu 11 centimes, pour clôturer à \$ 0,8093. Pourtant, rien n'a changé de façon signifi-

Voir page 8 : Taux

## L'affaire Boulad prend fin par la retraite de Serge Losique

**ROBERT LÉVESQUE**

En fin d'après-midi, hier, le président du Festival des films du monde, Serge Losique, devant les critiques qui montaient de toutes parts, a finalement retraité dans ce qui était devenu « l'affaire Boulad » : le critique de cinéma Bernard Boulad sera accrédité au FFM.

On se rappelle que « l'affaire Boulad » a éclaté dès le premier jour du festival, mercredi, lorsque ce chroniqueur de l'hebdomadaire Voir, vice-président de l'Association québécoise des critiques de cinéma et membre du jury de la Fédération internationale de la presse cinématographique (Fipresci), s'était vu refuser une accréditation à ce festival qu'il couvre pourtant depuis cinq ans.

L'affaire était devenue politique, et a même perturbé en début d'après-midi, hier, la première conférence de presse du festival, celle de Geneviève Bujold pour le film *The Moderns*. L'actrice a lancé un « c'est

pas correct ! » lorsque des journalistes lui ont expliqué ce cas de censure. Il était connu de la plupart des observateurs que ce même Bernard Boulad a révélé en juillet dernier, dans le magazine MTL, comment, d'après des commentaires recueillis auprès de deux membres du jury de l'édition 86, le président Losique était intervenu d'autorité dans le choix des lauréats pour favoriser le film du



cinéaste Carlos Saura, que le jury n'avait pas retenu à son palmarès.

Les quotidiens de Montréal, et la télévision, ont fait état de ce « cas de censure » que l'Association québécoise des critiques de cinéma avait dénoncé dans un communiqué, mercredi. Le président Serge Losique a finalement accepté de rencontrer le directeur et le rédacteur en chef de

la revue Voir, à 17 heures hier, et à l'issue de cette rencontre la direction du FFM a fait connaître le compromis suivant : Bernard Boulad peut être accrédité, mais la revue Voir n'ayant droit qu'à deux cartes de presse, l'un des accrédités pour cet hebdo culturel, Jean Barbe, a dû céder sa place à Boulad.

Soulignons que seule la revue Voir s'est vu ainsi signifier une « limite » de deux accréditations, alors que la liste de presse publiée par le FFM aligne des séries de quatre, cinq et même six accréditations pour des publications mensuelles ou trimestrielles comme *Séquences*, *Qui fait quoi*, *La Tribune juive*, etc. L'an dernier, Voir avait eu droit à quatre accréditations.

Serge Losique a voulu sauver la face devant l'ampleur que la protestation venait de prendre », a commenté Bernard Faucher, le directeur de l'hebdomadaire Voir, une feuille gratuite et très populaire qui tire à 40 000 copies tous les jeudis. Selon M.

Voir page 8 : Affaire Boulad



Photo Jacques Grenier  
Alan Rudolph et Geneviève Bujold, qui présentaient le film *The Moderns* au FFM, ont vu leur conférence de presse perturbée par l'affaire Boulad.

## CAUCUS LOIN D'ÊTRE UNANIME

L'unanimité autour de l'objectif de la souveraineté paraît loin d'être faite chez les députés du Parti québécois. Page 2

## L'IRAN ET L'IRAK DISCUTENT

L'Iran et l'Irak entament à Genève leurs premiers pourparlers directs destinés à élaborer un traité de paix. Page 7

## LA TÊTE DU PRÉSIDENT

Les manifestants birmanais demandent la démission immédiate du président et la formation d'un gouvernement provisoire. Page 7

## COGECO FAIT LA GUERRE À T-M

La famille Audet veut à tout prix mettre le grappin sur le Réseau Pathonic. Cogeco a augmenté son offre à \$ 10,30 et attend maintenant la riposte de Télé-Métropole. Page 13

## UN NOUVEAU PATRON CHEZ MICRO TEMPUS

Les résultats désastreux de Micro Tempus ont entraîné le remplacement du président de ce fabricant québécois de logiciels. Page 13

## UNE AUTRE VOCATION POUR LE VÉLODROME

Le nouveau ministre responsable des installations de la Régie olympique, Gilles Rochéau, est un optimiste. En 1991, la RIO fera ses frais mais le vélodrome devra modifier sa vocation. Page 5

«...du plus petit au plus grand... la gamme la plus complète de dictionnaires bilingues...»

39,95 \$

**HARRAP'S**

Anglais-français

Français-anglais

milliers d'exemples...américanisms  
alphabet phonétique international • expressions familières  
typographie claire et précise



...et à la portée de tous et de toutes!

# LA CATASTROPHE ÉCOLOGIQUE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

## Requête en recours collectif au nom de 200 sinistrés

MARTIN PELCHAT

Un avocat montréalais déposera aujourd'hui en Cour supérieure une requête en recours collectif au nom de quelque 200 sinistrés de Saint-Basile-le-Grand.

Des centaines de millions de dollars sont en jeu, soutient Me Irwin Liebman, qui représente des sinistrés des inondations de juillet '87 à Montréal dans une autre démarche collective.

Il y a « présomption de faute » selon les sinistrés, qui songent de plus à réclamer une injonction empêchant le stockage de BPC à Saint-Basile.

Pour leur part, les compagnies d'assurance étaient encore dans le brouillard hier, quant aux suites à donner aux réclamations qui ne manqueraient pas de venir.

Mercrèdi, Me Liebman a été embauché par des citoyens de Saint-Basile habités d'un mélange « de dépression et de fureur », dit-il.

Une fois que la requête aura été déposée, les autres sinistrés pourront se joindre au premier groupe, à condition d'adresser un avis de poursuite à la municipalité dans un délai de 15 jours.

Me Liebman pense ainsi rallier les 1,500 citoyens déplacés à la suite de la catastrophe écologique de mardi, et envisage une autre procédure pour les citoyens de Saint-Bruno et Sainte-Julie qui ont été évacués.

La requête des sinistrés de Saint-Basile vise le propriétaire du site, la municipalité et les représentants des gouvernements provincial et fédéral.

La difficulté principale est d'éva-

luer les dommages réclamés, indique Me Liebman. « J'ai une cliente de 24 ans, enceinte de trois mois et qui a dû quitter sa maison. Comment chiffrer ce qu'elle a subi ? »

Au Québec, une telle bataille judiciaire serait une première en matière de produits toxiques, ajoute Me Liebman. Une requête en recours collectif contre la compagnie Alcan a déjà échoué, rappelle-t-il.

Dans le milieu des assurances, on était encore dans l'expectative hier. Les dirigeants du Bureau des assurances du Canada ont consulté une dizaine de compagnies sans pouvoir en arriver à des directives claires.

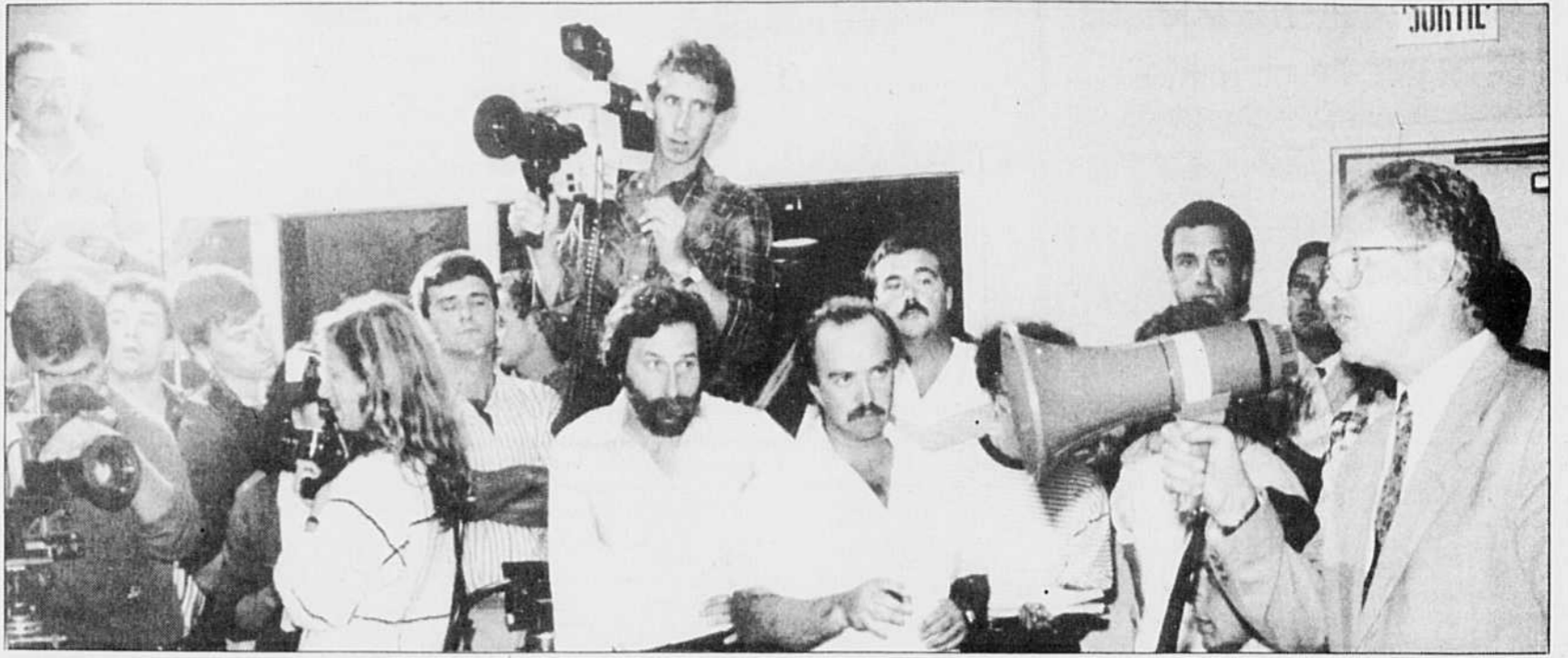
Tout au plus recommandait-on aux sinistrés de conserver leurs reçus et d'aviser, au cas où, leur assureur.

« Il est possible que certains assurés aient des protections couvrant les frais additionnels de subsistance », expliquait le directeur-général du BAC, Raymond Medza.

Cette clause, offerte depuis la tragédie de Mississauga, est cependant peu populaire, constate M. Medza.

De l'avis des assureurs, il sera plus facile d'indemniser les sinistrés s'il est démontré qu'ils ont été expulsés de leurs maisons à cause des risques d'explosion. Si l'expulsion a été ordonnée en raison des risques de contamination, le lien direct avec l'incendie est moins évident.

Certains contrats comportent cependant des dispositions sur les risques de contamination qui font exception de celle causée par la radioactivité. D'autres contrats excluent carrément tout type de contamination.



Antonio Flamand, le directeur régional du ministère de l'Environnement, s'adresse aux résidents et aux journalistes à l'aide d'un mégaphone, expliquant que les résultats des analyses effectuées par le ministère seraient annoncées plus tard en fin de journée.

## Devant l'exaspération et la colère des 3,000 évacués Québec annonce un « plan d'action »

CAROLE BEAULIEU

L'annonce de la mise en œuvre d'un plan d'action par le gouvernement fédéral, le 24 août, a suscité une vague d'optimisme chez les sinistrés de Saint-Basile-le-Grand.

« Parlez-nous avant de parler aux journalistes », avaient alors lancé agressivement certains évacués. « Vous êtes rien qu'une bande de clowns », renchérisait un autre.

« Dites-nous quand nous pourrions rentrer chez nous ».

Le ministre Lincoln a finalement annoncé hier aux sinistrés qu'ils pourraient tous retourner chez eux aujourd'hui « pour une heure ».

« Les autorités médicales estiment qu'il est tout à fait raisonnable et sécuritaire de permettre aux citoyens évacués d'aller visiter leur maison pour un maximum d'une heure », a déclaré le ministre.

Hier en début de soirée, plusieurs dizaines de personnes faisaient déjà la queue devant la bibliothèque mu-

nicipale de Saint-Basile pour obtenir l'autorisation nécessaire.

Les fumées toxiques s'étant dissipées, les citoyens ne risquent pas d'en inhaler, a précisé le docteur Nantel. Ils ne peuvent toutefois demeurer dans le périmètre avant lundi.

Les résidents sont invités à n'emporter avec eux que les choses dont ils ont besoin et à ne pas toucher aux aliments restés dans leur demeure.

Plusieurs dizaines d'évacués ont pu récupérer hier leurs animaux domestiques. « Mais ils ne nous disent pas quoi faire avec nos animaux, s'objectait Mme Esther Nadeau. Est-ce que nous devons les laver, les décontaminer, et si oui comment ? »

Le plan d'action annoncé hier prévoit la mise sur pied d'une équipe spéciale de médecins qui sera à pied d'oeuvre aujourd'hui pour répondre aux questions des sinistrés.

« Si des gens ressentent des symptômes, nous ne pouvons pas ne pas en tenir compte », convenait hier M. Lincoln.

Depuis deux jours, les lignes téléphoniques du Centre antipoisons du Québec sont surchargées. Mercredi,

300 appels ont monopolisé l'attention des toxicologues. Une situation exceptionnelle en regard des quelque 100 appels habituels, mais encore loin de la psychose collective, estime le directeur Guy Sansfaçon.

Les appels viennent surtout des résidents du secteur de Saint-Basile, dit-il, et dans une quarantaine de cas, les gens présentaient des symptômes (problèmes respiratoires, toux, irritation de la gorge, oedème aux yeux et au visage) qui pourraient être reliés à la contamination. Ces cas sont référés aux hôpitaux.

Plusieurs appels, observe M. Sansfaçon, se plaignent de maux de tête ou de nausées qui peuvent être simplement provoqués par le stress ou des problèmes étrangers aux émanations.

Une rencontre de tous les responsables des services de santé des secteurs touchés doit avoir lieu ce matin à Saint-Basile.

Deux ministres fédéraux, MM. Benoît Bouchard et Tom McMillan, ont vainement tenté hier de rassurer les citoyens évacués. Ils ont été vertement chahutés, les sinistrés exigeant des informations plus précises.

### Dans la région de Montréal

## Pas de traces, mais le suspense demeure

MARTIN PELCHAT

Tout en annonçant que le nuage toxique de Saint-Basile n'avait pas laissé de traces de BPC sur les potagers de l'Est de Montréal, les autorités de la ville et de la CUM ont néanmoins maintenu hier leur avertissement de ne pas en consommer les fruits et légumes.

D'autres analyses visent à identifier la présence éventuelle de dioxines et de furanes qui auraient pu se développer par la combustion de BPC.

D'ici à ce que les résultats de ces analyses soient connus, pas avant quatre ou cinq jours, les résidents des quartiers de l'Est de Montréal sont priés de ne pas consommer les fruits de leur potager et d'éviter les baignades dans les piscines extérieures, avise le responsable de l'application des mesures d'urgence, Raymond Therrien.

Même son de cloche à la CUM, dont le président Michel Hamelin gardait en vigueur ses avertissements tout en annonçant « avec soulagement » que la première phase d'analyses n'avait détecté aucune trace de BPC dans les secteurs de Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est.

D'ici à la publication des résultats des derniers tests, « nous recomman-

çons la plus grande prudence », ajoute M. Hamelin.

Autre communiqué, émis celui-là par la ville de Boucherville, qui « désire rassurer ses citoyens à l'effet que la ville a été épargnée par le nuage qui a traversé le territoire est de la municipalité ».

Là aussi une deuxième série de tests a été commandée, et les résultats en seront connus dans deux ou trois jours.

À Montréal, le Marché central et une dizaine de grossistes ont reçu hier la visite d'inspecteurs du ministère de l'Agriculture du Québec, a annoncé le sous-ministre Yvan Rouleau. Des échantillons de maïs, blé, concombres et tomates ont été prélevés.

Les inspecteurs du Service de prévention des incendies poursuivent par ailleurs leur tournée des sites d'entreposage de BPC de l'île de Montréal.

Cette tournée, entreprise le 2 août, doit se terminer le 15 octobre. D'ici là, les pompiers auront inspecté 300 sites potentiels, explique le directeur-adjoint du service, André Brunelle.

Les quantités entreposées à Montréal sont nettement inférieures à celles retrouvées à Saint-Basile, selon M. Brunelle, qui ajoute que le plus important site potentiel montréalais comportait environ 25 barils d'huiles contaminées.



Ils ont dû tuer leur chien

Sylvain Verrault et Nathalie Hébert, deux jeunes évacués dont la maison est située en biais, non loin de l'entrepôt, ont franchi les barrages de justesse hier, pour retourner chercher leur chien, qu'ils ont finalement euthanasié. L'animal avait les yeux rouges, ont-ils raconté, et a mordu ses maîtres pour la première fois. Il semblait malade, selon Sylvain Verrault. « Mon balcon est couvert de suie, a décrit le jeune travailleur de 20 ans. La maison empest. Ça sent la merde de vache et le caoutchouc brûlé ».

## UPA: il faut élargir le périmètre sinistré

JEAN-V. DUFRESNE

LONGUEUIL. — Vivement préoccupée par les retombées de l'incendie toxique de Saint-Basile-le-Grand, l'Union des producteurs agricoles réclame du ministère de l'Agriculture du Québec que soit élargi pour fins d'analyses chimiques le périmètre de 1,500 acres déterminé par ce dernier au lendemain de la catastrophe.

« Étant donné les conditions météorologiques qui prévalaient au moment de l'incendie, a déclaré hier le président du syndicat agricole, M. Jacques Proulx, le nuage toxique a plané à une très basse altitude, ce qui pourrait avoir augmenté les retombées des produits toxiques sur les terres situées entre Saint-Basile-le-Grand et le fleuve Saint-Laurent ».

M. Proulx a confirmé d'autre part

la décision du ministère d'imposer une « quarantaine généralisée » des produits agricoles et laitiers dans le secteur affecté par le désastre écologique. Les bêtes sont confinées aux étables, ne se nourrissent que de fourrage déjà ensilé, leur lait est récupéré dans des réservoirs spéciaux pour fins de prélèvements, et un réseau d'inspecteurs du ministère s'assure qu'aucun des produits émanant du périmètre sinistré ne pourra atteindre les marchés.

Il est difficile à ce jour d'évaluer les pertes. « On peut penser qu'elles s'élèvent à plusieurs millions », estime M. Proulx. Quelque 150 producteurs se situent dans le secteur immédiat de la conflagration. Seulement à Saint-Basile, on en compte 23. Leur nombre augmenterait encore si le ministère donnait suite à la requête d'élargir le périmètre, comme le souhaite l'UPA.

Pour l'heure, et jusqu'à ce que les résultats des analyses soient connus, ces agriculteurs sont incapables de poursuivre leur travail, et un régime d'indemnisation devra combler leur manque à gagner, exige M. Proulx en rappelant au ministère que l'UPA s'opposera à ce que les dédommagements proviennent des fonds de l'assurance-récolte. La raison est évidente : 20 % de ses rentrées proviennent des producteurs eux-mêmes.

À cet égard, faut-il rappeler, la Régie a déjà fait savoir qu'il n'est pas question de puiser dans ce fonds. De toute manière le gouvernement dispose de fonds spéciaux en cas de malheur, et leur attribution sera annoncée dès que les analyses auront

mesuré la gravité des pertes encourues.

Par ailleurs, une dépêche de la Presse Canadienne émanant du Conseil national de recherches du Canada affirme que le CNRC a mis au point en laboratoire un procédé inoffensif pour transformer les BPC fortement concentrés, neutralisant ceux-ci par l'élimination du chlore.

M. Derek MacPhee, l'un des chercheurs, explique qu'en associant un agent chimique intermédiaire avec les BPC, on peut en extraire le chlore, neutraliser le composé pour le brûler ensuite selon les méthodes courantes d'incinération, mais à une température de beaucoup inférieure à 1,000 degrés F., et pour moins cher.

**Federal Environmental Assessment Review Office** Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales

**APPUI FINANCIER POUR LA PARTICIPATION DU PUBLIC PHASE II ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES ACTIVITÉS DE VOL MILITAIRE AU LABRADOR ET AU QUÉBEC**

- Les fonds pour la phase II du programme de financement des intervenants à l'évaluation environnementale des activités de vol militaire au Labrador et au Québec sont maintenant disponibles. Un maximum de \$342,000 est disponible pour cette dernière phase du programme.
- Le but de la phase II du programme de financement est de venir en aide aux participants en ce qui a trait à l'examen de l'étude d'impacts environnementaux (EIE) et à la présentation de leurs opinions à la Commission.
- Le comité de financement qui a été formé pour gérer le programme invite maintenant les participants à faire leurs demandes de financement. On peut obtenir une copie de la formule de demande de financement, de critères d'éligibilité ainsi qu'une brève description des prochaines étapes du processus d'examen, en communiquant avec le secrétaire.
- Les déboursments de fonds pour la Phase II seront accordés à ceux dont les demandes auront été reçues au plus tard le 21 octobre 1988.

Pour obtenir de plus amples informations il faut contacter:  
**M. Guy Riverin**  
 Secrétaire du Comité de financement  
 Examen des activités de vol militaire au Labrador et au Québec  
 Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales  
 13ième étage, immeuble Fontaine  
 Hull (Québec)  
 K1A 0H3  
 Tél.: (819) 997-2244 (frais acceptés)

**Canada**

Propos authentiques d'une jeune cliente

**"Maman, n'oublie pas de prendre les bons croissants d'Anjou Québec. Oui Émanuelle, c'est promis!"**

**Anjou QUÉBEC**  
 La boucherie charcuterie traiteur c'est notre métier  
 1025 rue Laurier ouest  
 272-4065 272-4086

Les bons croissants d'Anjou-Québec 59¢ pièce

**OFFRE DE LANCEMENT**

**MURATA F-20**  
 Un télécopieur compact qui ira loin

Le télécopieur compact le plus complet sur le marché.

- poids de 9 lbs
- accepte document de 10.1 pouces de largeur
- 50 numéros en mémoire
- recomposition automatique
- transmission en différé
- 3 appareils dans 1
- photocopieur
- télécopieur
- téléphone

L'offre de lancement comprend:  
 GRATUIT: 1 an de garantie  
 GRATUIT: 1 caisse de papier  
 GRATUIT: 1 annuaire télécopieur

**\$1,795.00**

**Fel**  
 7755 Boul. St-Laurent  
 270-8519

# Le Québec vendra 50 mégawatts à l'Île-du-Prince-Édouard d'ici 6 ans

NORMAN DELISLE

CHARLOTTETOWN (PC) — Le Québec vendra au cours des six prochaines années 50 mégawatts d'électricité à l'Île-du-Prince-Édouard pour une somme d'environ \$175 millions.

Une entente en ce sens a été signée hier par les premiers ministres respectifs du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, MM. Robert Bourassa, Joe Ghiz et Frank McKenna.

La participation de ce dernier était nécessaire car il n'y a aucune connexion directe entre l'île et le Québec, de sorte que le courant devra transiter par le Nouveau-Brunswick.

Le plus heureux signataire du contrat était certes le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Ghiz.

La signature de l'entente se traduira par l'assurance que le prix du courant électrique dans cette province demeurera stable et abordable.

Jusqu'à maintenant, le prix de l'électricité dans l'île était relié au prix du pétrole, de sorte que le coût de l'électricité a atteint dans le passé des sommets, comme en mai 1984 où elle coûtait \$0.13 du kilowatt-heure.

Ce coût a été réduit à \$0.07 du kilowatt-heure récemment quand le prix des produits pétroliers a baissé, mais c'est encore beaucoup plus élevé qu'à Montréal où le coût est de \$0.048 du kilowatt-heure.

M. Ghiz s'est refusé d'évaluer combien les insulaires économiseront en dollars pendant les six prochaines années, mais « ce qui compte, c'est la stabilité de l'approvisionnement qu'on acquiert », a-t-il dit.

Les trois premiers ministres ont longuement insisté sur la solidarité

nationale que démontre la signature d'une entente impliquant trois provinces.

« Cette collaboration, c'est le Canada à son meilleur », a dit le premier ministre québécois Robert Bourassa.

Quant à M. Ghiz, il a souligné que l'entente représentait « la collaboration interprovinciale en pleine action ». Au nom des insulaires qu'il dirige, il s'est confondu en remerciements à l'endroit de MM. Bourassa et McKenna.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, a tenu lui aussi à signaler que l'accord « inaugure un nouveau jour dans les négociations interprovinciales ».

Il a rappelé le caractère cordial des relations qui unissent sa province à l'Île-du-Prince-Édouard et au Québec avec lequel des connexions hydroélectriques existent depuis 20

ans.

Quant au ministre québécois de l'Énergie, M. John Ciaccia, il a souligné que le contrat prouvait la capacité des provinces à s'entendre en matière énergétique sans l'intervention du gouvernement fédéral.

« On montre à Ottawa qu'on a pas besoin de réglementation nationale en matière de ventes d'énergie, a-t-il dit. On peut s'entendre entre nous sans réglementation fédérale ».

Le contrat de vente couvre une période de six ans qui s'étend de novembre 1988 à octobre 1994. La quantité vendue par le Québec, 50 mégawatts, représente environ le quart de la consommation électrique des 130.000 habitants de l'île.

La vente ne suppose la construction et l'aménagement d'aucun équipement additionnel, toutes les installations requises étant déjà sur place.



Photo PC  
Robert Bourassa, premier du Québec, Jos Ghiz, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, et Frank McKenna, du Nouveau-Brunswick, paraphent l'entente, à Charlottetown.

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Desjardins

tes sont introduites manuellement à l'intérieur du guichet, à la suite de quoi le préposé informe électroniquement l'ordinateur (qui permet au guichet de fonctionner) de la somme qui vient d'y être déposée (la machine lui remet alors un coupon sur lequel sont inscrits la date, l'heure et le montant de la transaction). Selon les indices recueillis jusqu'à maintenant, ce serait lors de cette dernière étape que tous les vols auraient été réalisés.

En « pianotant » une combinaison quelconque, les escrocs seraient en mesure de tromper l'ordinateur sur la somme réellement contenue dans les deux cassettes. Suivant la logique de l'hypothèse, cela signifie que certains individus seraient capables, par exemple, d'insérer dans les guichets des cassettes contenant un montant de \$3.000 et d'informer l'ordinateur que \$20.000 viennent d'y être déposés, ceci en trafiquant son programme informatique de manière à ce qu'il soit incapable de « lire » le contenu des cassettes. Le préposé n'aurait plus alors qu'à retirer le coupon de la transaction et filer en douce avec les sacs remplis de billets.

Si l'hypothèse retenue jusqu'ici est fondée, les auteurs de ces délits seraient donc en mesure de cambrioler l'ensemble du réseau de guichets automatiques du Mouvement Desjardins.

Durant les heures d'affaires, seuls quelques membres du personnel des caisses populaires sont autorisés à approvisionner les guichets. Le soir, les week-ends et les jours fériés, ce sont les agents de Secur qui effectuent ce travail. À la Sûreté du Québec, le porte-parole des relations publiques, M. Denis Haché, explique « que c'est de ce côté que se feront vraisemblablement les premiers interrogatoires ». À noter que Secur approvisionne non seulement les guichets de Desjardins, mais aussi ceux de toutes les grandes banques à charte installées à Montréal, à l'exception de la Banque Nationale. Le vice-président au transport des valeurs chez Secur, M. Robert Quenneville, n'a pu être rejoint.

La tâche des enquêteurs est délicate car, apparemment, ils ignorent les dates (et encore plus l'heure) des délits, ce qui les empêche de savoir qui était de service cette journée-là.

Chez Desjardins, tous les cadres interrogés au cours des deux dernières semaines ont déclaré n'avoir jamais entendu parler de cette histoire. Au bout du fil, personne ne donnait l'impression de jouer la comédie ou d'être embarrassé par les questions posées à ce sujet. Étonnés d'apprendre la nouvelle, ils l'étaient ! Ce qui donne à penser qu'un nombre extrêmement limité de dirigeants semble au courant des événements.

Du nombre, il y a bien sûr le président, M. Claude Béland, qui, au cours d'un bref entretien téléphonique, a calmement expliqué qu'il était domage que de pareilles choses se produisent, mais que Desjardins menait rondement son enquête. « Les épargnants, a-t-il ajouté, peuvent continuer à effectuer en toute sécurité leurs transactions dans notre réseau de guichets automatiques ».

Un cadre de l'institution, qui a demandé à conserver l'anonymat, a cependant confié au DEVOIR « qu'une certaine panique s'est emparée de quelques dirigeants depuis qu'ils savent que l'incident est susceptible d'être rendu public ».

« C'est le genre de chose, précise un ex-employé de la maison, qui demeure toujours extrêmement confidentiel parce que les banquiers savent mieux que quiconque qu'on ne doit jamais jouer avec la confiance des épargnants, a-t-il ajouté, peuvent continuer à effectuer en toute sécurité leurs transactions dans notre réseau de guichets automatiques ».

M. Béland a toutefois suggéré au DEVOIR de s'adresser directement au président de la Fédération des Caisses populaires de Montréal et de l'Ouest du Québec, M. Guy Bernier, pour en savoir davantage. « C'est lui qui s'occupe des opérations courantes des caisses populaires sur le territoire où se sont produits ces délits ».

M. Bernier a refusé toute entrevue. Son vice-président aux relations publiques, M. François Aubin, a cependant jugé bon de confirmer par écrit au DEVOIR que « trois caisses

populaires de la région de Montréal ont été victimes au cours des derniers mois de disparitions de fonds reliés à l'approvisionnement interne de leurs guichets automatiques (...) et que la situation a été rapportée aux assureurs ».

À la Sûreté du Québec, l'information circule à aussi au compte-gouttes. M. Denis Haché va même jusqu'à prétendre que « l'enquête n'est pas commencée et que le travail effectué jusqu'à maintenant se limite à l'analyse du dossier ». Plus tard, il devait cependant laisser échapper le nom de l'enquêteur. Confus, il ajoutait : « De toute façon, il m'est impossible de dire davantage car cela risque de bousiller tout son travail ». L'enquêteur en question a évidemment refusé toute entrevue.

Fait intéressant à souligner, le sergent Jacques Bédard, de la police de Longueuil, a déclaré au DEVOIR que la direction de Secur (la maison chargée du transport des valeurs pour Desjardins), avait mené sa propre enquête sur cette série de fraudes, mais qu'elle avait décidé, il y a quelque temps, de l'abandonner pour la confier à la Sûreté du Québec, « devant l'envergure du dossier ».

Il a été impossible de savoir ce que Desjardins fait, ou compte faire, pour renforcer la sécurité du système informatique de ses guichets automatiques et leur approvisionnement. L'on sait toutefois de la bouche de M. Claude Béland que ce sont toujours les agents de Secur qui assurent la livraison et le dépôt des billets de banques qui garnissent les guichets automatiques des caisses populaires après les heures d'ouverture.

### ◆ Alerte

Hier après-midi, son directeur régional, M. Antonio Flamand, avait déclaré en conférence de presse que le propriétaire de l'entrepôt incendié, M. Marc Levy, de la compagnie Toxictec, avait été rejoint en Floride par les enquêteurs.

« On lui a conseillé fortement de revenir au Québec », a dit M. Flamand. D'autres enquêteurs lançaient pour leur part la rumeur que Marc Levy était au Québec au début de la semaine mais qu'il aurait soudainement trouvé l'air de la Floride moins dense qu'ici. Il a évidemment été impossible de faire corroborer cette assertion.

Entre temps, la compagnie Sanivan, chargée d'une partie de la décontamination du site de Saint-Basile, s'est lancée dans une opération de charme auprès des médias d'information, leur offrant hier de voler à ses frais jusqu'à Senneterre pour y admirer son entrepôt tout neuf, récemment rénové par une injonction interlocutoire obtenue par des citoyens. La compagnie et le ministère ne se cachent pas pour dire que le site, situé à courte distance de la prise d'eau de Senneterre, « n'est peut-être pas le meilleur site mais c'est le moins pire du Québec », expliquait hier un responsable de l'opération.

Les concentrations les plus élevées de BPC divulguées hier ont été relevées dans le Domaine des Hauts-Bois de Sainte-Julie. Les chercheurs ont relevé des concentrations allant de 66 microgrammes par 100 centimètres carrés (ug/100 cm<sup>2</sup>) à 226 ug/100 cm<sup>2</sup>. Ces concentrations portent les chercheurs, a expliqué l'un d'eux hier après-midi au DEVOIR, à élargir la zone d'échantillonnage car les retombées de BPC - et probablement aussi celles des dioxines - vont décroissant sur une distance qu'il reste à déterminer et qui est actuellement habitée. La source du DEVOIR a dit que cette zone pourrait s'étendre jusqu'à deux kilomètres.

M. Lincoln devait confirmer pour sa part que de nouveaux tests seraient effectués jusqu'à Saint-Bruno de Montarville.

Les sources du DEVOIR ont aussi précisé que le secteur du lac Seigneul, qui sert de prise d'eau d'appui à Saint-Bruno, affichait aussi des dépassements par rapport à la norme américaine de contamination des sols, fixée à 10 ug/cm<sup>2</sup>.

Les autorités gouvernementales ont été très discrètes sur ce deuxième foyer pointé par la première batterie de tests.

En réalité, le gouvernement devra effectuer de nouveaux tests de dioxines dans les secteurs de Saint-Bruno et Sainte-Julie car leur nombre est actuellement insuffisant pour donner une idée précise de la contamination hyper-toxique dont ils pourraient être victimes.

Certains dioxines et furanes sont réputées cancérigènes et mutagènes pour les humains en plus d'altérer le fonctionnement du système immunitaire.

Le gouvernement a aussi l'inten-

tion d'effectuer des tests dans l'air ambiant de certaines maisons (secteurs à hauts risques) ainsi que des tests très poussés sur la présence de particules de dioxines et furanes sur les maisons, dans les parterres, les jardins, etc.

D'autre part, le directeur régional de l'Environnement, M. Flamand, a affirmé que la pluie des deux derniers jours ne devrait pas modifier les concentrations de BPC, dioxines et furanes sur les maisons ou dans le sol. A son avis, les experts ne prévoient pas de contamination importante du principal cours d'eau voisin, le Richelieu, même si les eaux de ruissellement se dirigent de ce côté.

Cette situation inquiète d'ailleurs la Fédération québécoise de la faune qui a demandé hier l'intervention des biologistes du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le secteur pour inventorier cette situation. La FQF, a déclaré son président, M. Léopold Quintal, s'inquiète aussi de la contamination dont le gibier terrestre pourrait faire l'objet au cours des prochaines semaines alors que perdrix, lièvres et canards vont consommer des plantes contaminées avant d'être récoltées lors de la chasse, augmentant ainsi le risque de contamination de la chaîne alimentaire.

### ◆ Taux

ficative dans l'économie du pays pour expliquer le peu d'attrait des marchés pour la devise canadienne. La seule explication valable : les taux en vigueur aux États-Unis qui ternissent temporairement le lustre de la devise canadienne.

Le Canada et son économie vigoureuse sont, à cet égard, aussi fragiles que les autres grandes économies. Le taux d'inflation au Canada a atteint 7.2 % sur une base annuelle, en juillet, « une augmentation de 2 % pour la moyenne des quatre mois précédents », souligne Allan Yarish, économiste à la Banque Royale. La Banque du Canada, avec sa politique moins expansive, veut modérer l'activité en forçant une réduction des dépenses de consommation.

Mais les taux américains ne cessent d'augmenter depuis quelque temps et rendent la tâche d'autant plus difficile. Ainsi, dans la seule journée d'hier, le rendement sur les bons du Trésor à trois mois est passé de 7.20 à 7.29 %. Celui sur les obligations à trente ans, de 9.39, à 9.46 %.

Et les pressions inflationnistes se maintiennent aux États-Unis. Hier, c'est l'indice déflateur — l'indice des prix lié au calcul du Produit national brut — qui inquiétait. On a appris en effet qu'il est passé de 1.7 % au premier semestre, à 5.1 % pour le deuxième trimestre. « Ce qui indique que les pressions inflationnistes sont de plus en plus fortes », estime Pierre Lussier, directeur de la recherche chez Tassé et Associés.

Économistes et experts prévoient maintenant que les taux en vigueur au Canada poursuivront leur lente ascension avant de reprendre leur mouvement à la baisse, vers le deuxième semestre de l'an prochain. Après sept ans de croissance soutenue, estime M. Lussier, « certains signes indiquent que les dépenses de consommation ont tendance à baisser ». Avec un taux d'épargne très bas en Amérique du Nord et un endettement élevé, le consommateur ne pourra poursuivre sur sa lancée des derniers mois sinon des derniers années.

Outre-Atlantique, peu avant l'annonce par la Banque du Canada, Allemagne, France, Suisse, Autriche, Italie, Pays-Bas et Grande-Bretagne ont décrété des hausses de leurs taux directeurs.

C'est avant tout la situation allemande qui a commandé le mouvement, même si c'est la France qui a amorcé le mouvement. La RFA est très pointilleuse en ce qui a trait à l'inflation qu'elle craint comme la peste et tous prévoient la hausse d'hier car le deutchmark ne cesse de se déprécier par rapport à la devise américaine. Cette situation accroît les pressions inflationnistes tout en menaçant le rééquilibrage en cours du commerce mondial.

Les autres partenaires de la CEE se sont ajustés rapidement pour éviter que les tensions ne se fassent trop vives sur le système monétaire européen, forçant à nouveau les pays européens à procéder à une réévaluation.

L'Angleterre fait pour sa part cavalier seul, ne participant au réseau d'alignement des monnaies européennes, mais le gouvernement Thatcher a décrété une huitième hausse depuis juin de son taux directeur. C'est le pays où la surchauffe et l'inflation menacent le plus. Et au-

jourd'hui, ce pays est aux prises avec le plus lourd déficit de la balance des paiements de son histoire.

### ◆ Affaire Boulad

Faucher, « Voir est pénalisé », mais l'on se réjouit que Serge Losique ait dû céder dans le cas de Bernard Boulad.

Dans la livraison qui paraissait hier, où l'on trouve un spécial de huit pages sur le FFM, la direction de Voir signe un papier intitulé « Le festival d'un seul homme » et parle du « goût de censure » qui a émané du bureau de Losique dans cette affaire.

Il semble maintenant acquis que la Fipresci reviendra sur sa décision de ne pas remettre son prix au FFM, décision qui avait été annoncée à la suite de l'exclusion de Bernard Boulad.

L'affaire Boulad classée, comme cette tentative de Serge Losique de décider qui des journalistes du DEVOIR couvrirait son festival, on pourra maintenant parler cinéma. Hier, c'est le film d'un ancien assistant de Robert Altman, Alan Rudolph, tourné à Montréal avec une distribution internationale, qui retient l'attention.

Geneviève Bujold, qui y tient le rôle d'une directrice de galerie dans le Paris fréquenté par les Américains en 1926, n'a somme toute qu'un troisième rôle dans cette production américaine qui a plus d'ambition que de justesse. Et l'on apprend hier que ce rôle avait été conçu pour un homme. On a donc droit à du Bujold très en réserve, mais avec une justesse de ton sur la corde raide, comme cette excellente comédienne sait tirer son épingle du jeu.

Alan Rudolph avait écrit ce scénario (les distractions du Paris des Hemingway, Gertrude Stein, etc.) il y a 12 ans, pour le tourner à Paris, et ce n'est que cette année, à Montréal, pour des raisons économiques, qu'il l'a réalisé, avec Keith Carradine, excellent, Wallace Shawn, subtil, Geraldine Chaplin, Linda Fiorentino, qui ont les premiers rôles. Mais il s'agit d'un film miné par ses niveaux de langage, entre l'anglais et le français, où Bujold a tenu mordicus, étonnamment, à garder son accent québécois lorsqu'elle passe de l'anglais au français.

L'effet est bizarre lorsqu'on entend un Normand Brathwaite, qui joue un boy, parler à la française, quand Bujold, directrice de la galerie Valentin, parle comme au coin des rues Saint-Hubert et Rachel ! Difficile de s'y faire. En conférence de presse, Bujold a dit : « Comme on tournait à Montréal, je ne pouvais pas imaginer parler à la française ». Elle a dit aussi qu'elle aimerait tourner un film québécois, s'il y avait quelque chose qui se présentait.

En plus de montrer un Paris de studio, factice, mal envisagé, très faux, Rudolph multiplie les longueurs dans le scénario, qui ne font que faire ressortir encore plus la lourdeur et la banalité de ce film, dont le sujet était pourtant riche. Une seule chose que je retiens : pour une fois, l'actrice qui joue Gertrude Stein, dont le nom n'est malheureusement pas au programme, ressemble assez à ce que l'on peut imaginer d'elle depuis les photos et les tableaux.

## Le confit aux Postes

# Les pourparlers à un cheveu de la rupture

PAULE DES RIVIÈRES

Après avoir frôlé la rupture, les négociations devaient reprendre hier soir entre la Société des Postes et les représentants de ses 5.600 employés en grève. La journée d'hier a été riche en problèmes de toutes sortes, chacune des parties montrant ses dents.

Bien que le principal enjeu du conflit de travail, la sécurité d'emploi, avait fait l'objet d'un accord mercredi entre les deux camps, un désaccord est intervenu hier matin sur un autre point, le refus de la Société des Postes d'accorder une demi-heure de lunch payée à ses 1.200 techniciens, faisant ainsi passer leur semaine de travail de 40 à 37 heures et demie. La Société devait faire une nouvelle proposition à ce sujet hier soir.

Les préposés aux machines de tri du courrier sont un des seuls groupes d'employés de la Société à ne pas avoir cette demi-heure de lunch. Pour appuyer son exigence, le syndicat brandit le rapport qu'un conciliateur a préparé avant la grève et qui recommandait que la Société étende ce droit aux techniciens. L'employeur répond en alignant des colonnes de chiffres.

Mais devant la ligne dure du syndicat sur cette question, la Société des Postes n'est pas restée silencieuse hier : en début d'après-midi, elle envoyait une lettre au syndicat des employés des Postes menaçant de forcer le retour au travail de 4.400 des 5.600 grévistes, pour lesquels une entente de principe est intervenue

mercredi.

La riposte n'a pas tardé : le président du syndicat des employés des Postes, M. Stephen White, a promis que les cols blancs ne retourneraient pas au travail avant leurs collègues même s'ils y étaient forcés, parce que les techniciens auraient l'impression d'être « abandonnés ».

Dans sa lettre, la Société des Postes écrit que des « dommages importants ont déjà été causés par la grève ». La Société rappelle aussi que ses efforts pour maintenir le service postal sont coûteux.

Les employés de bureau et préposés à l'entretien des bureaux entreprennent aujourd'hui leur troisième journée de grève. Des cadres assurent les tâches normalement dévolues aux grévistes. Jusqu'à ce jour le service a été normal et tout est resté calme sur les lignes de piquetage.

Cependant, le négociateur syndical, M. Robert Delage, a averti qu'advenant une rupture des négociations, la situation sur les lignes se durcirait.

Hier, le président du Syndicat des postiers, M. Jean-Claude Parrot, a eu quelques mots d'appui aux grévistes, qui ont plutôt pris la forme d'une dénonciation du gouvernement conservateur et son « programme réactionnaire » de privatisation du service postal.

Le président de l'Alliance de la Fonction publique, (à laquelle sont affiliés les syndiqués) M. Daryl Bean, est aussi entré en scène hier, à la demande du médiateur qui a voulu l'inclure dans les discussions. Ce n'était pas le cas de M. Parrot.

## Amende de \$1 million par jour à celui qui exportera de l'eau

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a déposé hier un projet de loi qui interdira toute exportation d'eau à grande échelle.

Des amendes allant jusqu'à \$1 million par jour et des peines d'emprisonnement de trois ans pourront être imposées aux contrevenants, qu'il s'agisse d'entreprises ou de gouvernements de n'importe quel palier, a déclaré hier le ministre de l'Environnement Tom McMillan.

Cette législation sonnera le glas de projets comme le Grand Canal, un projet de \$100 milliards visant à détourner des eaux de la Baie James vers les Grands Lacs et les États-Unis. Dans son livre *L'énergie du Nord*, paru avant son élection en tant que premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa avait proposé une idée semblable.

« J'ai le pouvoir constitutionnel et ministériel d'empêcher les exportations d'eau à une grande échelle en provenance de toute province canadienne, a déclaré M. McMillan dans un discours prononcé devant l'Association des offices de protection de la nature de l'Ontario, hier à Ottawa. J'ai l'intention d'exercer ces pouvoirs si le besoin s'en fait sentir ».

Le projet de loi interdira purement et simplement toute exportation d'eau à grande échelle, c'est-à-dire plus de 20.000 décimètres cubes par année, ou un débit de plus d'un mètre cube par seconde.

La législation réglementera les exportations en faible quantité, par exemple par le biais de camions-citernes ou de navires-citernes. Ces exportations nécessiteront un permis délivré par le ministère de l'Environnement, après un examen de l'impact de l'exportation de l'eau sur l'environnement.

Des ententes fédérales-provinciales encadreront la gestion du programme de permis, a déclaré M. McMillan.

Les exportations de très peu d'importance, comme l'eau utilisée dans les produits manufacturés et l'eau embouteillée, seront exemptées de ces règlements.

Le ministre de l'Environnement a déclaré que, contrairement à la croyance générale, le Canada était un pays pauvre en eau. Plus de la moitié de son eau douce coule vers le

Nord, alors que la majeure partie de la population vit tout le long de la frontière canado-américaine. L'eau qui coule dans ce secteur est polluée et devient rapidement inutilisable.

« Notre eau n'est pas à vendre », a lancé M. McMillan dans son discours. Il a soutenu que l'idée même d'exportation d'eau à grande échelle était mal fondée, non seulement du point de vue de l'environnement, mais aussi au niveau économique, en raison des coûts engendrés.

Il a affirmé que l'administration américaine n'avait jamais demandé officiellement au Canada d'importer massivement de son eau. Les quelques propositions d'exportation d'eau recensées au cours des dernières années étaient le fait d'entreprises privées, a soutenu le ministre.

M. McMillan a tenu à affirmer que l'exportation d'eau à grande échelle n'avait jamais fait l'objet de négociations dans le cadre de l'accord de libre-échange, en dépit des allégations de l'opposition.

Cependant, pour plus de certitude, le gouvernement a présenté dernièrement un amendement au projet de loi sur le libre-échange afin de préciser que rien dans l'accord ne s'appliquait aux eaux naturelles de surface et aux eaux souterraines.

De même, il a éliminé de ce projet de loi la clause qui aurait donné préséance à l'accord sur toute autre disposition législative en cas d'incohérence.

« Le public peut donc être assuré que le projet de loi que je viens de déposer ne sera pas éclipsé par l'accord de libre-échange », a déclaré le ministre.

M. McMillan a reconnu qu'il n'avait aucun pouvoir en ce qui concernait le détournement d'eau à l'intérieur des provinces, et l'exportation d'eau entre les provinces.

« Notre champ d'action est limité, a-t-il déclaré. Nous ne pouvons agir que si, par exemple, une réserve indienne est touchée ».

Le ministre a indiqué que ce projet de loi ne constituait que le premier maillon d'une politique législative en matière d'eau. Il a déclaré qu'il faudrait de nouvelles lois afin d'unifier la législation fédérale en la matière, de mettre au point des mécanismes de règlement des conflits entre les diverses compétences et de combler diverses lacunes dans le système actuel.

**26 août**  
par la PC et l'AP

1985: en France, le rapport Triot dégage la responsabilité du gouvernement et de la DGSE dans l'affaire du Rainbow Warrior.

1980: les travailleurs polonais réclament la création de syndicats indépendants et menacent de recourir à la grève générale.

1978: le cardinal Albino Luciani est élu pape sous le nom de Jean-Paul Ier le succombera 34 jours plus tard.

1977: l'Assemblée nationale du Québec adopte la loi 101, qui fait du français la seule langue officielle de la province.

1974: mort de l'aviateur américain Charles Lindbergh, qui réussit, en 1929, le premier vol sans escale New York-Paris.

1969: décès d'Henri Lepage, de la station de radio CHRC de Québec, qui a aidé à la fondation de l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

1936: la Grande-Bretagne met fin à son occupation de l'Égypte, à l'exception de la zone du canal de Suez. Londres et Le Caire signent une alliance de 20 ans.

1784: le Cap Breton est séparé de la Nouvelle-Ecosse.